

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 septembre 2014

Convocation du 20 septembre 2014

Le Conseil municipal de Marcilly-les-Buxy s'est réuni le vendredi 26 septembre 2014 à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Billon, Maire.

Etaient présents :

- . Mmes GILLES, GOYARD, RICHARD, SALIEGE, VIET,
- . MM BILLON, CARPENTIER, MARILLIER, MONNERET, SIXDENIER, VERNOT,

Etait excusés :

- . Mmes JAILLET donnant pouvoir à Mme GOYARD, GUILLEMIN, MM. RENAUD, PACAUD

Mme GOYARD est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance de Conseil municipal du 29 août 2014.

M. le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour :

- Diagnostic énergétique CCSCC, suite à appel ATD 71
- Formation SST pour le personnel communal (recyclage le 27/10/2014)
- Infos ccScC dont PLUI et TEPOS/défi familles
- Elections sénatoriales
- Information Participation citoyenne

### **Mutualisation du matériel informatique : adhésion au groupement de commandes**

Pour adhérer au groupement de commande, le Conseil Municipal doit prendre une délibération pour approuver le projet de convention, autoriser le maire à la signer, désigner la CCSCC pour assurer les missions de coordonnateur, accepter la commission d'appel d'offre du groupement de commande soit celle de la CCSCC. Les ordinateurs (acquisition ou location) devraient être disponibles en début d'année 2015.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte de prendre cette délibération.

En attendant cette solution, par 11 contre et 1 voix pour, le Conseil Municipal choisit de ne pas louer de postes informatiques.

### **Les rythmes scolaires : le point sur les nouvelles activités périscolaires, horaires du personnel**

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'organisation des temps d'activités périscolaires durant ces premières semaines de la rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal rappelle que les nouvelles activités périscolaires sont des activités de détente. Les récréations font parties des activités périscolaires, d'où une réduction du temps réel des nouvelles activités. L'utilisation de la salle des maternelles permettra de ne pas réveiller les enfants qui dormiraient encore dans le dortoir.

Un travail de fresque sera proposé pour Noël.

Le Conseil Municipal confirme que les horaires doivent être respectés ; un planning global des activités sera proposé par trimestre.

Le Conseil Municipal ajoute une heure de travail au contrat de Sylvie RINGARD correspondant à un temps de ménage.

Le Conseil Municipal rappelle que le temps méridien permet aux enfants fréquentant le restaurant scolaire de déjeuner durant 35 minutes à 1 heure, le reste du temps étant réparti entre les transferts et les jeux.

	Temps Méridien					
Ecole Mairie	11h50	12h00	12h35	13h00	13h35	
Ecole principale	11h45	12h00				13h35
	Repas					

### **Transport scolaire : convention avec le conseil général**

Après renseignements pris auprès du conseil général, le coût du transport par le bus du collège est confirmé à 372 € par élève (342 € + 30 € de frais de gestion).

La convention est établie pour le matin et le soir, 5 jours par semaine, quelle que soit l'utilisation. 11 enfants utilisent le transport le matin, soit un montant de **4 092€**, auquel s'ajoute le transport du soir à la sortie de l'école avec les Rapides de Saône et Loire qui est de 3700€.

### **Convention pour la réparation courante des poteaux d'incendie**

L'entretien courant des poteaux d'incendie doit être réalisé tous les ans pour un coût de 598€ HT.

Au vu des précisions obtenues sur la conformité pour l'utilisation des poteaux d'incendie et des débits/pressions demandées, le Conseil Municipal, par 8 voix contre et 4 abstentions, ne fera pas le contrôle débit/pression cette année.

### **Rapport annuel sur le service d'élimination des déchets**

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport annuel 2012 sur le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

### **Le point sur les travaux de voirie**

Le Conseil Municipal prend connaissance des avancées des travaux de voirie, route des Riaux, la Croix Pautet, Volvin, reprises de travaux.

Le Conseil Municipal regrette qu'un exploitant agricole a dégradé la voirie à la Croix Pautet dès le lendemain où celle-ci a été refaite. Il a fallu reprendre les travaux.

Suite aux fortes pluies de cet été, l'accotement le long de l'école a été emporté. Une rencontre est organisée avec la DRI, le jeudi 02 octobre pour vérifier la possibilité de rénover cet accotement de la route départementale. Le devis correspondant s'élève à 5007€ HT.

### **Utilisation de la salle Félix Menager**

Le Conseil Municipal valide les demandes d'utilisation de la salle Félix Menager faites par :

- SIFASILA Marcilly qui utilise déjà la salle tous les lundis de 17 h 30 à 22 h.30 et qui souhaite également l'utiliser le jeudi de 17 h 30.à 19h 30,
- Cours de Zumba le samedi matin de 10à 12 h,
- Mme et M. Claude DEGEORGES qui demande la possibilité d'y organiser des repas de plus de 30 personnes, quelques fois par an ; le tarif préférentiel est fixé à 65€ par journée d'utilisation.

Le règlement de l'utilisation de la salle Félix MENAGER sera vérifié (référénte de cette vérification : Emmanuelle GILLES).

### **Rencontre des Marcilly de France**

La prochaine réunion de préparation aura lieu le vendredi 03 octobre à 20H30

### **Pré-Diagnostic énergétique sur les bâtiments communaux**

Vu que le pré-diagnostic prépare les communes à réaliser leurs diagnostics et les travaux à réaliser, vu que la commune en est déjà au niveau des diagnostics, le Conseil Municipal soutient cette actions organisée par la ccScc, mais ne s'inscrit pas dans la démarche des pré-diagnostic, puisque déjà réalisés.

### **Information diverses**

Le Conseil Municipal

- valide la formation/recyclage SST pour le personnel communal (420€).
- est informé du passage du téléthon le vendredi 05 décembre en soirée.
- met en place une commande groupée de fuel (réfèrent de la commande : Florent MARILLIER avec le secrétariat de la mairie).
- est informé de la prise de compétence obligatoire « urbanisme » par la ccScc ; cette prise de compétence est obligatoire. Les dossiers d'urbanisme ne seront plus instruits par la DDT à partir du 01 juillet 2015. Un plan local d'urbanisme intercommunal sera réalisé.
- est informé que la signature du protocole de participation citoyenne sur la commune est fixée au lundi 29 septembre. La préfecture a validé la modification de l'article 10 tel que demandé par le conseil municipal.
- est informé de la mise en place d'un « défi familles » dans le cadre des économies d'énergie. Une réunion d'information aura lieu le mercredi 08 octobre à 18h30.